

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 avril 2022

Liste des membres présents en annexe. La Présidente ouvre la séance à 18h.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral

Ecoles membres

A la rentrée 2021, nous avons enregistré les cotisations de 20 écoles, soit 113 classes, et 4 cotisations individuelles.

Plusieurs écoles n'ont pas renouvelé leur adhésion cette année. La secrétaire rappelle qu'il faut être membre depuis au moins trois ans pour bénéficier des subventions. Certaines écoles n'en ont pas forcément conscience.

Subventions pour classes transplantées

Huit écoles, pour un total de 27 classes, ont bénéficié de subventions pour classes transplantées :

- 27 classes pour des projets à la journée sans hébergement (1,50 €)

Cela représente un montant total de 3683,25 € soit environ 400 € de plus que l'an passé.

Rappel : pour l'obtention de subventions, il faut être membre de l'OVS depuis 3 ans (cf plus haut).

Gestion du matériel

Les emprunts des malles littérature, de lectures suivies, des boîtes Lego techniques et électricité, des malles kermesse et autre matériel, sont stables.

La gestion des emprunts est faite par Patricia Gonzalez et Marie-Jo Van der Valk.

Achats réalisés durant l'année 2021 : /

Pas d'achats prévus pour le moment.

Adoption du rapport moral

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier

Thierry KETTERLIN, trésorier, présente le rapport financier pour l'année 2021.

Il y a un déficit de clôture de - 2 841.65 €.

Bénédicte ESCHBACH et Annabelle SEYS ont révisé les comptes le 8 mars 2022 ; elles félicitent le trésorier pour l'exactitude des comptes et demandent quitus. Quitus est accordé à l'unanimité.

4. Renouvellement du comité

Christine Hurther, Marie Jo Van Der Valk et Emmanuel Lorentz, constituent le tiers sortant. Ils souhaitent tous trois réintégrer le comité. Leur candidature est acceptée à l'unanimité.

5. Cotisations et subventions

Cotisations 2021/2020

La cotisation pour les classes est maintenue à **7** € et à 5 € pour les cotisations individuelles.

Subventions

5€/jour/enfant pour les classes transplantées avec hébergement situées en Alsace et dans les départements limitrophes.

7€/jour/enfant pour les classes transplantées situées dans les autres départements.

3€/jour/enfant pour les classes de découverte sans hébergement.

Désormais l'OVS subventionne des projets montés par les écoles, sur dossier.

La Présidente clôt la séance à 19h08.

La secrétaire, Patricia GONZALEZ

La présidente, Marie-Jo VAN DER VALK

Composition du comité

Présidente : Marie-Jo VAN DER VALK

Trésorière : Thierry KETTERLIN Secrétaire : Patricia GONZALEZ

Assesseurs: Christine CRUZOT, Doris FAHRNER, Nathalie GARBACIAK, Christine

HURTHER, Emmanuel LORENTZ, Laurence RODE.